



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 192-F
27 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 3.1

COMMISSION B

Libye (Jamahiriya arabe)

PLAN DIRECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS

Un Plan directeur pour le pays a été élaboré pour la période 1993-2000, en vue:

- de mettre en place un réseau à moyen et à long termes;
- de définir une stratégie pour le développement des télécommunications;
- d'élaborer des Plans fondamentaux concernant par exemple l'acheminement, le numérotage, la signalisation, la tarification, etc.;
- de mettre en oeuvre un Plan de numérisation axé sur le passage du réseau analogique au réseau numérique, sur tout le territoire;
- d'élaborer un Plan de développement de la main-d'oeuvre, privilégiant une restructuration de l'organisation;
- d'établir un Plan d'exécution de projets;
- de mettre au point un Plan d'investissement, accompagné d'une analyse financière, portant par exemple sur le taux de rendement du capital investi, le rendement net/les actifs nets, l'endettement, le revenu annuel par ligne principale, le taux d'autofinancement , etc.

Cette étude a été faite sur une période de trois ans, dans le cadre d'un projet du PNUD en partage des coûts, avec le concours de l'UIT qui a fait office d'agent d'exécution.

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants:

- l'installation d'un réseau, d'ici à l'an 2000, avec une densité téléphonique de 10%, exigerait un investissement d'environ 4 milliards de dollars EU;
- l'installation d'un réseau d'ici à l'an 2020, avec une densité téléphonique de 37%, exigerait un investissement de 15 milliards de dollars EU.

Conclusion

Il a été établi qu'il devrait être possible de mettre en oeuvre le programme de développement et d'arriver à une situation financière saine d'ici les échéances fixées, à condition que l'Organisation se conforme aux principes et recommandations énoncés dans le Plan directeur.

Dans ce contexte, nous proposons que des études analogues soient faites dans différents pays en développement, afin que ceux-ci disposent d'un outil bien conçu pour la planification d'un programme de développement des télécommunications, ce qui se traduira par des avantages socio-économiques nets non négligeables pour le pays considéré.

Le représentant de la Lydie se tient à la disposition des délégués qui souhaiteraient avoir des précisions sur l'expérience acquise par son pays dans ce domaine.
